

APPEL A PROJETS – ŒUVRE D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC Pour la réalisation d'une sculpture représentant Simone VEIL

Cet appel à projets fait office de Règlement de Consultation et de Cahier des Charges.

Pouvoir adjudicateur

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Place du Théâtre - BP 829 - 85021 LA ROCHE-SUR-YON Cédex

Site internet: http://www.larochesuryon.fr

Procédure de passation

Marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-3-1 du Code de la Commande Publique.

Objet du marché

Conception et réalisation d'une œuvre d'art contemporain publique originale (sculpture) pour le futur square Simone VEIL de la Ville de La Roche-sur-Yon.



SOMMAIRE

ARTICLE 1 - Présentation de la commande

- 1. Descriptif de la commande
- 2. Contexte de la commande
- 3. Fiche technique: sculpture Simone VEIL
- 4. Conditions financières
- 5. Durée du marché et délais exécution.
- 6. Pièces contractuelles
- 7. Prix modalités de règlement
- 8. Pénalités
- 9. Utilisation des résultats
- 10. Garanties
- 11. Constatation de l'exécution des prestations

ARTICLE 2: Organisation de la consultation

- 1. Procédure de passation
- 2. Délai validité des offres
- 3. Présentation des candidatures et des offres
- 4. Critères d'attribution
- 5. Modalités de dépôt des plis
- 6. Renseignements complémentaires
- 7. Notification du résultat

ARTICLE 1 - Présentation de la commande

1- Descriptif de la commande

Dans le cadre de la requalification du square Albert Premier, qui sera rebaptisé Esplanade Simone VEIL en fin d'année, la Ville de La Roche-sur-Yon propose aux artistes plasticiens de répondre à un appel à projets pour la réalisation d'une œuvre représentant Simone VEIL à l'entrée de l'esplanade.

Cet appel à projets répond à trois objectifs principaux :

- Rendre hommage à Simone Veil
- Affirmer les valeurs de liberté, des droits de l'Homme et de la femme et des valeurs européennes
- Soutenir la création artistique

Les artistes peuvent y répondre de manière individuelle ou collective.

Les candidats proposeront une œuvre *in situ* qui tiendra compte de l'architecture de l'esplanade, ses spécificités et ses usages.

Le mode d'expression plastique est laissé à l'appréciation des candidats (figuratif ou non). Ils peuvent proposer une œuvre qui sera réalisée avec un ou plusieurs médiums (bronze, granit...) et à partir d'une ou plusieurs techniques. L'œuvre est conçue pour être pérenne. Elle devra avoir un caractère solennel, dans un lieu dédié au devoir de mémoire. L'artiste fournira les conditions d'entretien de l'œuvre dans son dossier de candidature. L'œuvre doit être prévue pour être pérenne à compter de son installation.

2- Contexte de la commande

Figurant parmi les sites historiques du Pentagone, le square Albert ler de La Roche-sur-Yon reliait historiquement la place du marché (quartier des Halles) au presbytère. En 1922, il accueille le monument aux morts qui structure toujours l'organisation actuelle du jardin. C'est sur la grande place dédié au souvenir qu'il délimite qu'une dizaine de cérémonies patriotiques s'y déroule chaque année. Les travaux consacrés à son réaménagement débutent en juin.

Quelque peu vieillissant dans son traitement paysager (matériaux, aire de jeu désuète), la municipalité a choisi de requalifier le square dans sa totalité afin de proposer un nouvel espace de nature en ville : ce sera un nouvel atout pour la ville pour maintenir la quatrième fleur (distinction valorisant la politique florale de la Ville). L'espace sera réaménagé de manière qualitative et constituera la prolongation visuelle du quartier des Halles."

Le projet proposé par le concepteur missionné par la Ville s'intitule "Un fil d'eau descend de la source au Sud jusqu'au Monument aux Morts". "Il lie les grandes étapes de la vie dont la naissance (la source) où trônera l'œuvre dédiée à Simone Veil, la petite enfance (les jets d'eau), l'adolescence (l'aire de jeux), l'âge adulte (espace de repos et détente), la mort (le monument) et le paradis (place autour du marronnier).

Autour du monument aux Morts, une grande esplanade minérale sera aménagée pour accueillir les cérémonies et divers événements (expositions...).

Sa forme rappellera celle d'un amphithéâtre centré sur le monument. La position des drapeaux et des stèles militaires participeront à cette mise en scène. Des massifs végétalisés avec du fleurissement agrémenteront l'esplanade. L'aménagement intégrera une mise en lumière de manière à créer une ambiance nocturne sur le site

Les travaux seront réalisés en deux temps. Une première phase est prévue de juillet à octobre 2019 : les cheminements et l'esplanade devant le monument aux Morts et les cheminements principaux seront livrés avant les cérémonies de novembre.

Une seconde période d'intervention prévoit les aménagements liés à l'eau et la végétalisation du square.

Entre ces deux phases, le square sera renommé Simone Veil (10 décembre 2019) et une œuvre à sa mémoire prendra place en entrée de site.

Détails en pièces jointes :

- Avant-projet validé pour la requalification du square
- Proposition de socle de l'œuvre (qui comprendra une source) par le maître d'œuvre externe
- Plan de l'esplanade avec implantation de l'œuvre

3- Fiche technique: sculpture Simone VEIL

La sculpture devra représenter le buste de Simone VEIL, figuratif ou non. L'œuvre, socle compris, ne devra pas excéder 2 mètres de hauteur (soit un buste d'une cinquantaine de centimètres). L'idée est de rester à hauteur d'homme.

Le socle (probablement en granit et prévu sur une hauteur d'environ 1.30 m) est réalisé par le maître d'œuvre externe retenu pour l'aménagement du square Albert Ier. Une fois le projet artistique retenu, il conviendra de se mettre en lien avec lui, afin que le socle soit harmonisé avec l'œuvre.

La plaque de l'œuvre sera sur pupitre et réalisée par la Ville. (Cf. pièce jointe projet de socle de l'œuvre).

4 -Conditions financières

L'artiste retenu percevra une enveloppe globale comprise entre 10 000 et 20 000 € TTC.

Ce montant comprendra les honoraires ainsi que tous les frais de production de son œuvre dont notamment matériels, transport et hébergement éventuel.

5- Durée du marché et délais exécution.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification (envisagée semaine 29).

Le délai d'exécution des prestations est imposé : **Livraison impérative entre le 15 et le 30 novembre 2019.** Pour information, l'inauguration de l'œuvre est prévue le 10 décembre 2019.

6- Pièces contractuelles

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG -PI, les pièces contractuelles du marché sont, par ordre de priorité, les suivantes :

- le présent avis faisant office de cahier des charges et ses annexes,
- l'offre technique et financière du titulaire,

- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG.-PI) approuvé par l'arrêté 16 septembre 2009.

7 - Prix - modalités de règlement

Le marché est conclu à prix forfaitaire. Le prix est ferme.

Le paiement est effectué par mandat administratif (virement bancaire).

Le délai global de paiement est de 30 jours.

Echéancier de paiement : 50 % à la notification du marché et 50 % à la livraison sur la base du devis détaillé.

Les modalités de transmission des demandes de paiement seront indiquées au candidat retenu.

8 -Pénalités

Par dérogation à l'article 14.3 du CCAG PI, le titulaire n'est pas exonéré des pénalités dont le montant total est inférieur à 1 000 euros HT pour l'ensemble du marché.

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-PI, une pénalité forfaitaire journalière sera appliquée, d'un montant de **100** € par jour calendaire de retard.

9 - Utilisation de l'œuvre (promotion et cession des droits de reproduction et de représentation)

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du pouvoir adjudicateur et du titulaire est l'option A telle que définie au chapitre 5 du CCAG-PI, soit la concession des droits d'utilisation sur les résultats. Le prix de cette concession est forfaitairement compris dans le montant du marché. Les droits concédés comprennent les droits patrimoniaux de propriété littéraire et artistique pour les besoins découlant du marché et notamment, dans le respect des droits moraux, l'ensemble des droits patrimoniaux de reproduction, de représentation et de distribution de l'œuvre sur le territoire français (hormis publication sur internet, valant pour le monde entier) et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteurs. Pendant une période de deux ans, le titulaire assiste, sur leur demande, le pouvoir adjudicateur et les tiers désignés, dans l'exercice des droits concédés.

10- Garanties

Les prestations feront l'objet d'une garantie de 1 an dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission.

Les modalités de cette garantie sont définies à l'article 28 du CCAG-PI.

Les dommages causés à l'œuvre pendant le transport ou l'implantation ne seront pas garantis par l'assurance de la Ville.

11- Constatation de l'exécution des prestations

Application des dispositions du CCAG PI

ARTICLE 2: Organisation de la consultation

1- Procédure de passation

Marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-3-1 du Code de la Commande Publique.

2- Délai validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

3- Présentation des candidatures et des offres

Les plis, rédigés en langue française devront intégrer les éléments suivants :

Candidature:

Attestation d'assurance

L'attributaire devra fournir en fin de procédure les documents suivants :

- Extrait K-Bis, ou équivalent
- Attestations fiscale et sociales

Offre:

- Un dossier d'artiste (comprenant un portfolio et un CV détaillé)
- Un numéro Maison des artistes ou Agessa tous les membres d'un collectif déposant
- Une note d'intention accompagnée d'une ou plusieurs simulations de l'œuvre intégrée sur le site
- Une fiche technique détaillée du projet
- Un devis détaillé (correspondant au budget prévisionnel) séparant notamment le montant des honoraires et les coûts de production
- Les conditions de l'entretien de l'œuvre dans le temps
- Les fiches techniques des produits utilisés
- Le planning prévisionnel de réalisation

Le candidat peut transmettre ces éléments sur un support informatique.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

4- Critères d'attribution

Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1- Proposition artistique (40%)
 - La qualité artistique et une démarche artistique singulière et affirmée

- La cohérence du projet en lien avec le lieu

2- Faisabilité (30%)

- La faisabilité du projet (technique et financière)
- 3 -Prix (30%)

5- Modalités de dépôt des plis

Les plis sont à adresser avant le 28 juin 2019 - 12h30

Uniquement par remise directe contre récépissé ou par voie postale à l'adresse ci-dessous

Ville de La Roche-sur-Yon Direction des affaires culturelles CYEL 10 rue Salvador-Allende BP 829 – 85021 La Roche-sur-Yon Cedex

6- Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements pourront être adressées par mail au plus tard le 20 juin. La Ville pourra apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard le 21 juin.

Contact:

Sabrina FERCHAUD

Direction des affaires culturelles

Courriel: sabrina.ferchaud@larochesuryon.fr

Tél: 02.51.47.49.15

7- Notification du résultat

Les candidats seront informés du résultat de la consultation par courrier.

Date d'envoi du présent avis : 24/05/2019





Square Albert 1^{er} 85000 LA ROCHE SUR YON

AVP

Le 19 mars 2019

GEOUEST

26 RUE JACQUES-YVES COUSTEAU
BP 50352

85 009 LA-ROCHE-SUR-YON CEDEX



AGENCE CROCODILE
53 QUAI DE LA FOSSE
44 000 NANTES



AGENCE CITTE CLAES
6 RUE G. EIFFEL – CASE 4005
44 806 ST HERBLAIN CEDEX





AU FIL DE LA VIE

Un fil d'eau descend de la source au Sud jusqu'au Monument aux Morts. Il lie les grandes étapes de la vie dont la naissance (la source), la petite enfance (les jets d'eau), l'adolescence (l'aire de jeux), l'âge adulte (espace de repos et détente près du geyser), la mort (le Monument) et le paradis (jets d'eau derrière le Monument).

Autour du Monument aux Morts, une grande esplanade minérale est aménagée pour accueillir les cérémonies et divers évènements (expositions...). Sa forme rappelle celle d'un amphithéâtre centré sur le Monument. La position des drapeaux, des stèles, des 2 jardinières béton participe à cette mise en scène. Des massifs végétalisés avec du fleurissement agrémentent l'esplanade.

Derrière le Monument des jets d'eau animent une place urbaine ombragée par le marronnier existant. Les escaliers en direction du Presbytère sont élargis pour favoriser les perspectives visuelles en direction de ce dernier. Entre la ligne pavée et les massifs fleuris des réservations pour des panneaux d'exposition sont aménagées.











AU FIL DE LA VIE, VOLUMETRIE DU PROJET









AU FIL DE L'EAU ET DE LA VIE

A l'entrée Sud du square, la statue de Simone Veil accueille le promeneur. A ses pieds, une source prend naissance, alimentant un fil d'eau qui incite le promeneur à le suivre jusqu'au Monument, en passant par les grandes étapes de la vie.

















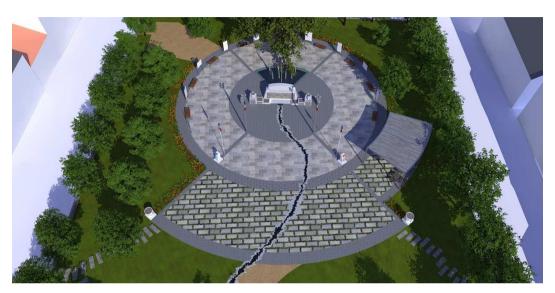


L'ESPLANADE DU MONUMENT ET SON ALLEE

Face au Monument, une esplanade minérale de 682m2 (plus grande que l'actuelle esplanade de 661m2) avec une pergola offre un espace confortable pour l'organisation des cérémonies. La pergola permet de bénéficier d'un espace ombragé et abrité pour l'orchestre des cérémonies et les promeneurs qui viendront s'y reposer.

Une allée variant de 12 à 5m (l'actuelle allée mesure 4,85m) permet d'accéder au Monument. Sa pente, inférieure à 4% permet aux personnes à mobilité réduite de se rendre au Monument.

A l'arrière du Monument, une nouvelle place urbaine se dessine avec des jets d'eau et la mise en scène du Marronnier existant.

















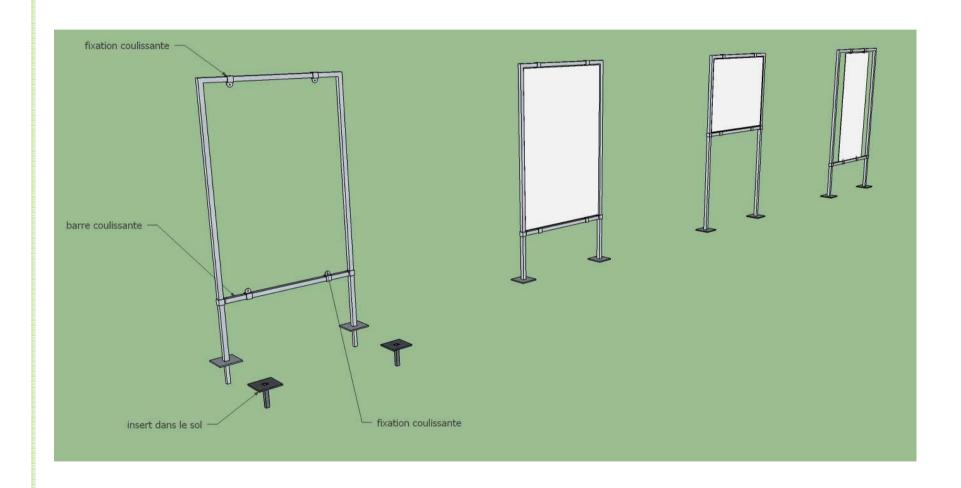








AU FIL DE LA VIE, exemple de panneaux d'exposition







Pylaville La Roche-sur-Yon

LES JEUX

Les jeux proposés sont sobres (non figuratifs), d'aspect naturel (robinier). De part leur nature (trampoline, balançoire, parcours ludique) ils suscitent l'intérêt des petits et plus grands. Au sol, nous conseillons d'aménager un sol souple pour permettre l'accès aux jeux au plus grand nombre et limiter les matériaux 'volatils' pouvant endommager la fontainerie.











LA NUIT, L'EAU, LE MONUMENT ET LE MARRONNIER S'ILLUMINENT...

La nuit, une scénographie lumineuse est proposée avec la valorisation du parcours de l'eau, du Monument et du Marronnier. Les éléments 'naturels' du square ressortent. Aucun éclairage fonctionnel n'est proposé dans le square. Le parti pris est de bénéficier du spectacle depuis les trottoirs périphériques.















PRINCIPES D'ECLAIRAGE

Trois grands principes d'éclairage pourront être proposés avec :

- des dalles de sol éclairantes agissant comme des balises dans le square et soulignant des zones privilégiées comme le fil d'eau, les contours du monument aux morts, tout élément du jardin qui fait sens.
- le positionnement de projecteurs orientés qui éclairent précisément le monument aux morts, son esplanade et le marronnier.
- l'éclairage décoratif avec des écritures projetées sur l'esplanade par le biais de projecteurs découpes qui pourraient être installés sur des mâts prévus à cet effet.







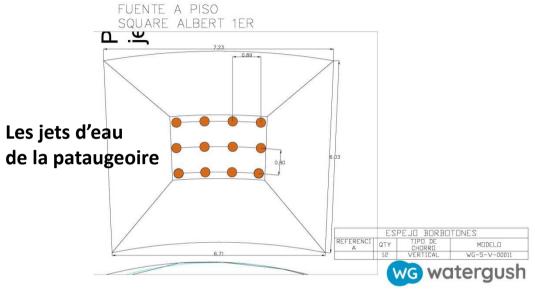


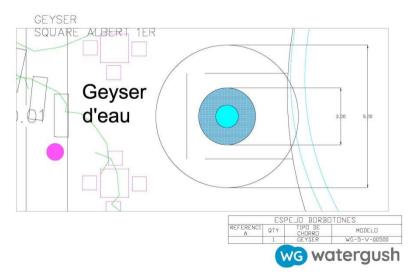


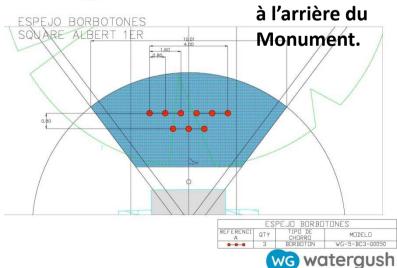




LES JETS D'EAU









Les jets d'eau







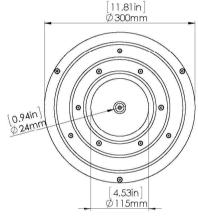
LES JETS D'EAU

waterGush

Specification sheet

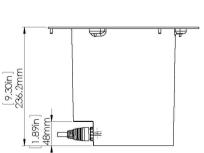
Modules

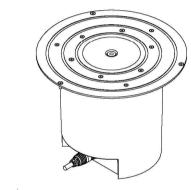
WG-5-V-00011 REV. 0.1/19.12.2016

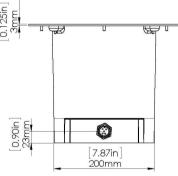


	Metric	Imperial
Length	300 mm	11.81"
Height	236.2 mm	9.30"
Pump Capacity	20 LPM	5.28 GPM

Top cover material	304 Stainless Steel
Bottom cover material	Plastic
Connector type	Plastic IP68
Nominal Voltage	110-240 VCA
Max. Current	1.11 A @ 110 VAC
Power	140 W
Lighting fixture series	WG-4-A-01-XX-XX







Watergush Inc. 440 N Wolfe Rd. Suite E252 Sunnyvale, CA 94085 Telephone: (408) 524-3074 E-mail: info@watergush.com

ATTENTION: IT IS THE RESPONSIBILITY OF THE INSTALLER TO MAKE THE FIELD INSTALLATION. NEMA4 COMPLIANT. THE INSTALLATION MUST COMPLY WITH LOCAL ELECTRICAL CODE REQIRMENTS AND BE APPROVED BY LOCAL ELECTRICAL INSPECTION AUTHORITIES. CONTROL PANEL NOT TO BE INSTALLED IN DIRECT SUNLIGHT

THIS IS A PARTIAL SPECIFICATION. FOR FULL PRODUCT SPECIFICATIONS PLEASE REFER TO THE COMPONENT WRITTEN SPECIFICATION DOCUMENT. DUE TO OUR CONTINUING PRODUCT IMPROVEMENT PROGRAM, WATERGUSH INC. RESERVES THE RIGHT TO CHANGE THIS SPECIFICATION WITHOUT NOTICE.

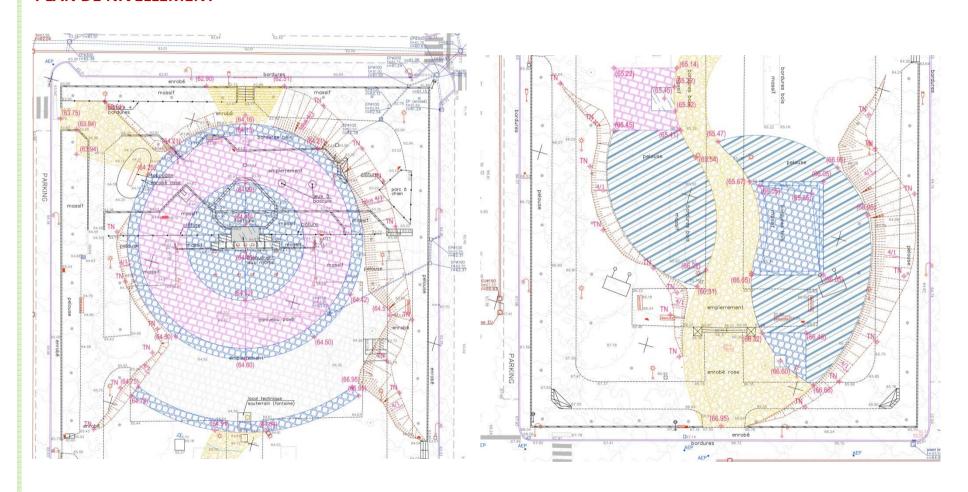








PLAN DE NIVELLEMENT



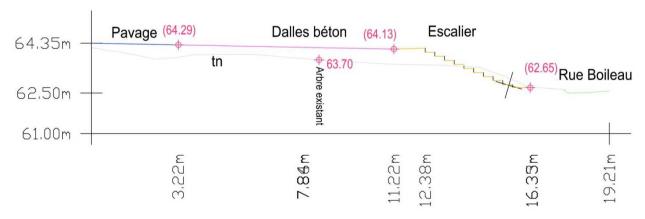






DETAIL AU PIED DU MARRONNIER











ESTIMATION 1ERE TRANCHE DES TRAVAUX De Juin à octobre 2019

Terrassement de l'ensemble du square Assainissement et réseaux Revêtements de sol Mise en œuvre du fil d'eau Mise en œuvre des jets d'eau et geyser Mise en lumière

Terrassements et réseaux : 85 000 euros HT

Travaux préliminaires : 5 300 euros HT

Revêtement de sol et mobilier : 271 600 euros HT

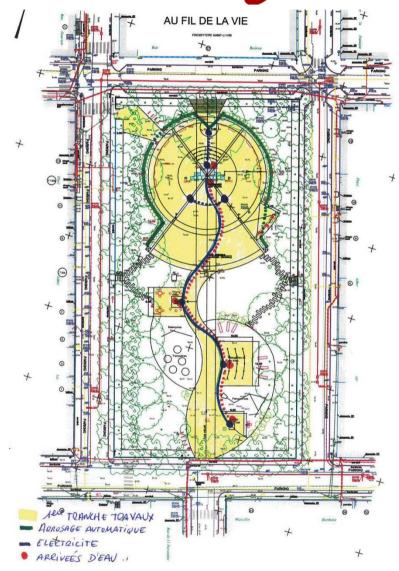
Maçonneries: 15 200 euros HT

Fontainerie: 23 000 euros HT pour le fil d'eau

Jets d'eau et geyser : 145 000 euros HT

Mise en lumière: 70 000 euros HT

TOTAL DES TRAVAUX ESTIMES: 615 100 euros HT











ESTIMATION 2EME TRANCHE DES TRAVAUX A partir de fin novembre 2019

Travaux préliminaires : 45 750 euros HT

Revêtement de sol et mobilier : 142 365 euros HT

Maçonneries: 7 400 euros HT

Espaces verts: 52 778 euros HT

TOTAL DES TRAVAUX ESTIMES : 248 293 euros HT

Hors estimation: les jeux

TOTAL DES 2 TRANCHES: 863 393 euros HT



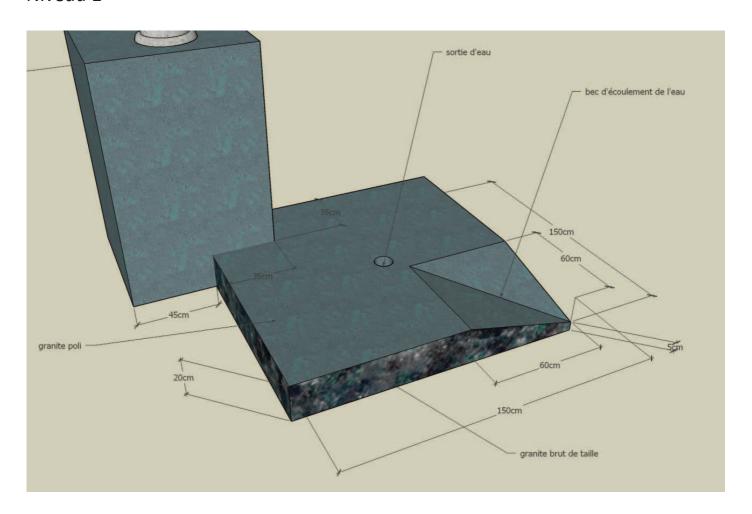




I. SCULPTURE DE LA SOURCE

Hors actuel marché : le buste de Simone Veil avec le support pour gravure

Niveau 1



Sculpture en granit avec :

Un piédestal de 80 x 80 x 130cm, montage par collage de plaques granit d'une épaisseur minimale de 5 cm.

Une dalle niveau 1:

Dalle au sol de 150 x 150 x 20ép cm avec percement trou central pour le passage :

- d'un cable électrique qui alimentera le spot de la dalle 2,
- d'un tuyau qui remonte l'eau jusqu'au niveau de la dalle 4
- d'un tuyau qui acheminera de l'eau vers le bec d'écoulement de la dalle 1.

Fabrication d'un bec d'écoulement de 60 x 60cm

Finition du dessus poli brillant.

